

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

L'an Deux Mille Vingt le 14 Décembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes afin de respecter les obligations sanitaires, après convocation légale du 09/12/2020

Etaients présents : Mesdames Marie – Christine CHAPEL, Dorothee CHABAUD, Isabelle MEUNIER, Jacqueline RODEANO, Messieurs BELY Pierre, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Olivier RAZUREL, Juvénal TURPIN, Christophe GRISARD

Absent excusé : Philippe HELLEGOUARCH a donné procuration à BELY Pierre

Secrétaire de séance : Michel BELLANGEON.

1/ Le conseil entend lecture et approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

2/ Tarifs Eau et Assainissement

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs précédents, rappelle d'autre part les contraintes réglementaires et sanitaires de plus en plus contraignantes au sujet de la distribution de l'eau potable et la gestion de l'assainissement ainsi que la nécessité, pour ce faire, d'engager des investissements de plus en plus coûteux. Elle invite l'assemblée à se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les différents tarifs pour la location abonnement compteur qui sera de 60€ et le prix du m3 d'eau de 2.68 €. Par ailleurs, la redevance assainissement pour Saint Jérôme sera de 1,05 € et la redevance modernisation des réseaux reste fixée à 0.15 € et la redevance pollution à 0.28€.

3/ Tarifs location Salle des Fêtes

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs actuels qui sont de 200 € pour un habitant de de Boyeux Saint Jérôme et 300 € pour une personne extérieure à la commune. Après en avoir délibéré à l'unanimité.

Considérant que ces tarifs sont inchangés depuis 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la location de la salle des fêtes, vaisselle comprise, sera de 250 € pour un habitant de Boyeux Saint Jérôme et de 400 € pour une personne extérieure à la commune. Pour rappel la location reste gratuite pour les associations communales

4/ Projet Station Epuration de Boyeux

Madame le Maire fait part à l'assemblée que des devis avaient été sollicités réglementairement auprès de cabinets géotechniques afin de réaliser les études de sols préalables aux travaux de réalisations d'une station d'épuration à Boyeux.

Après étude et examen, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, pour sept sondages sur l'emprise de terrain de la future station d'épuration, du Cabinet CONFLUENCE de Saint VULBAS pour un montant HT de 5 763 € soit 6 915.60 € TTC

5/ Divers : Station de pompage

Mme la Maire fait part à l'assemblée que la protection des éléments électriques et électroniques de la station de pompage sont nécessaires afin d'éviter la casse du matériel de l'Unité de Filtration notamment lors de coupures d'électricité et propose à l'assemblée l'acquisition d'un onduleur dimensionné à cet effet pour un montant de 6 780 € HT auprès de la société 01 Pompage.

Propose également l'acquisition d'un tamis de filtration en amont de l'Unité de Filtration afin de préserver l'action des pompes et éviter leur endommagement pour un montant de 1 320.40 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider ces deux acquisitions nécessaires à la protection de l'unité de Filtration., investissements réalisés sur 2021.

6/ Divers : Aménagement de la forêt communale

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de l'Office Nationale des Forêts relative à ce projet qui comprend un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement, la définition d'objectifs assignés à cette forêt et un programme à définir d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'aménagement de la forêt communale proposé.

7/ Divers : Gestion des chiens et chats errants

M. Bellangeon, maire adjoint présente les deux propositions de l'association Sacpa et de la clinique Vétérinaire de Pont D'Ain reçues, relatives à la gestion de chiens et chats divagants. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide prendre contact avec la clinique vétérinaire de Pont D'AIN pour prendre une convention au cas par cas notamment concernant les chats pour la capture, la stérilisation et l'identification électronique pour des montants variant de 81.12 € à 153.33 € selon les cas.

Madame le Maire fait part à l'assemblée que le renouvellement des décorations de Noël a été fait gracieusement par Philippe Hellegouarch, tant pour celles des sapins que pour celles du bâtiment Mairie-Salle des Fêtes.

Le Conseil Municipal le remercie chaleureusement et le félicite pour ces magnifiques réalisations.

Madame la Maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année malgré les contraintes dues à la situation sanitaire.

Elle fait part d'ailleurs, qu'en raison de cette situation, la traditionnelle rencontre avec la population lors de la cérémonie des Vœux n'aura pas lieu en Janvier 2021.

Séance levée à 23 H 00.

Pour être affiché, le 16 DECEMBRE 2020

Mme le Maire

Marie Christine CHAPEL

